Subventions aux associations sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Commission des Sports, réunie le 7 septembre 2010, propose la répartition des subventions suivantes :

1 - Programme «Animations sportives»

Dans le cadre de la semaine «Energie Jeunes», la délégation aux Sports et l'ASEP ont organisé durant la semaine du 8 au 12 septembre un programme d'animations valorisant les pratiques sportives urbaines. Différentes associations sportives locales se sont associées à ce projet, faisant connaître au grand public leurs pratiques, en initiation à Chamars le mercredi 8 septembre, en exhibition au Palais des Sports le vendredi 10 septembre.

Il est proposé le versement suivant des subventions à ces associations :

Clubs	Montant subventions	
Sirrocco (skate board)	550 €	
Alliance Glisse Franche-Comté (roller)	550 €	
AMCB (cyclisme)	200 €	
Entre Temps (escalade)	400 €	
BRC Football	1 560 €	

La dépense totale, soit 3 260 €, sera imputée sur les crédits inscrits au BP 2010 - chapitre 65.40.6574.4825/20300.

2. Programme «Sport de haut niveau individuel»

Dans le cadre du programme de soutien au sport individuel de haut niveau, la Ville apporte des subventions aux clubs dont :

- un athlète au moins est inscrit sur liste ministérielle ou a réalisé un podium national

ou

- une équipe évolue en championnat national.

L'aide annuelle est attribuée en deux versements par saison sportive :

- premier versement à l'automne aux clubs soutenus pour leurs actions de formation et de promotion du haut niveau dans le cadre d'un Contrat de Développement Sportif : «part projet»
- deuxième versement au printemps calculé en fonction des résultats des athlètes et des équipes lors de l'année précédente et sur la base du barème actualisé par le Conseil Municipal du 10 mai 2009.

Pour la saison 2010/2011, il est proposé d'attribuer les «parts projets» suivantes :

CLUBS	2009/2010		2010/2011
	Part projet Versement sept. 2009	Part critères Versement mai 2010	Part projet
Avenir Natation Besançon	12 000 €	11 400 €	12 000 €
Amicale Cycliste Bisontine	12 000 €	3 600 €	12 000 €
Besançon Ring Athlétique	2 000 €	2 300 €	2 000 €
Besançon Triathlon	2 000 €	2 000 €	6 000 €
Club Pugilistique Bisontin (lutte)	6 000 €	36 825 €	6 000 €
Doubs Sud Athlétisme	12 000 €	15 000 €	12 000 €
Franche-Comté Judo	2 000 €	12 200 €	8 300 €
Franche-Comté Judo - Participation équipe à Coupe d'Europe - Acomptes	7 500 €	7 500 €	7 500 €
La Française (haltérophilie)	6 000 €	13 900 €	6 000 €
La Saint-Claude (gymnastique)	12 000 €	800€	12 000 €
Orientation Team Besançon	2 000 €	7 650 €	3 000 €
Sport Nautique Bisontin Canoë	2 000 €	10 313 €	2 000 €

La dépense totale, soit 88 800 €, sera imputée sur les crédits inscrits au BP 2010 - 65.40.6574.4824/20300.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer les subventions indiquées ci-dessus pour la saison 2010/2011,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants 2010/2011 aux Contrats de Développement Sportif Sport Individuel.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2010.